

## >> Laboratoires

### Pourquoi favoriser les thèses en CIFRE ?

En 2017, 45% des étudiant(e)s inscrit(e)s en doctorat dans les écoles d'architecture bénéficiaient d'un financement (2,5 % des doctorant(e)s des ENSA bénéficient d'un contrat doctoral du ministère de l'Enseignement supérieur, tandis qu'un peu plus de 10 % d'entre eux bénéficient d'un contrat doctoral du ministère de la Culture). La thèse en CIFRE peut être l'occasion de placer vos étudiant(e)s dans des conditions de travail et de recherche optimales, tout en renforçant les échanges entre les laboratoires de recherche publics et les structures socio-économiques privées.

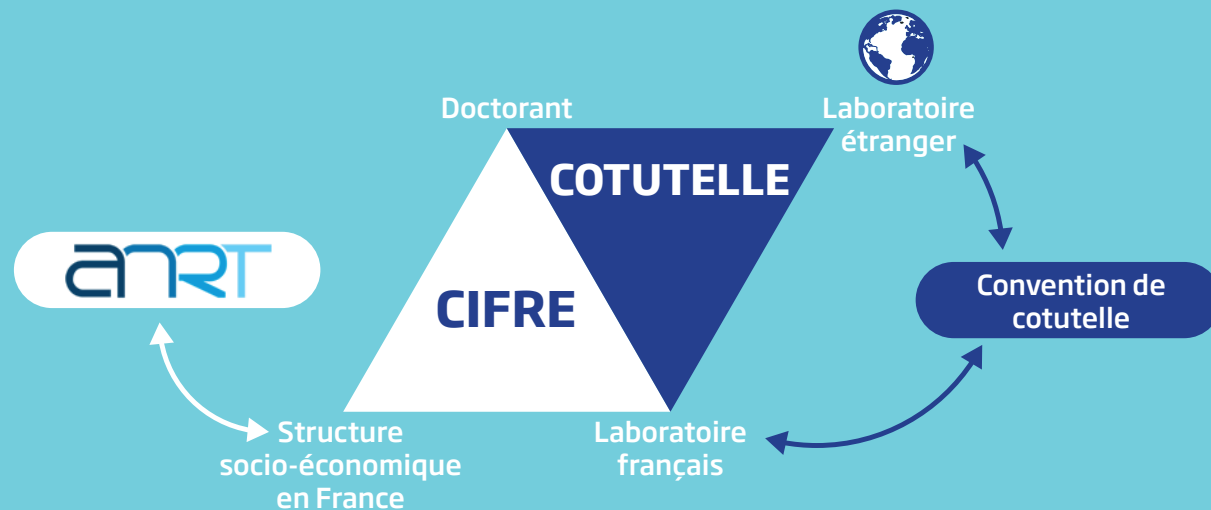
Afin de favoriser l'emploi des docteurs dans les agences et les entreprises d'architecture, la CIFRE permet de mettre les étudiant(e)s sur la voie de la professionnalisation (qu'elle soit académique, scientifique ou opérationnelle).

En construisant des relations professionnelles avec de nouveaux partenaires, la CIFRE permet de doter le laboratoire de recherche d'un potentiel de transfert et de valorisation de la recherche tout en confrontant les axes stratégiques des laboratoires aux besoins des structures socio-économiques, et ainsi de combiner recherche fondamentale et recherche appliquée.

### Bon à savoir

- > le ou les laboratoires doivent être implantés dans une université, une école, un organisme public de recherche français,
- > possibilité de cotutelle avec des laboratoires étrangers (mais la structure socio-économique est française),
- > dans le cadre de recherches complexes, la possibilité est offerte de proposer des twin-CIFRE à un binôme d'étudiants travaillant parallèlement sur deux sujets distincts (dans un ou deux laboratoires).

### Cotutelle avec un laboratoire étranger



# Doctorat en CIFRE

La recherche architecturale, urbaine et paysagère  
au sein  
d'une structure professionnelle

Depuis 1981,  
4 000 équipes de recherche,  
9 000 entreprises et  
26 450 doctorant(e)s ont bénéficié  
d'une Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE)...

### Pourquoi pas vous ?

### Documents à fournir :

- > présentation de l'entreprise et du laboratoire
- > renseignements sur le candidat
  - > CV chronologique mis à jour
  - > notes de Master déjà obtenues au moment du dépôt
- > trois lettres formelles d'engagement
  - > d'un fondé de pouvoir de l'entreprise
  - > du directeur du laboratoire
  - > du directeur de l'école doctorale
- > description du projet de recherche
  - > format libre (3 à 5 pages minimum)
- > grands chapitres présents dans une demande de financement de recherche

### Pour plus d'informations :

**Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)**  
41 boulevard des Capucines  
75002 Paris  
01 55 35 25 60 (en matinée)  
[www.anrt.asso.fr](http://www.anrt.asso.fr)

Renseignements, conseils et dépôts de dossier  
sur la page CIFRE de l'ANRT :  
<http://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-7843>

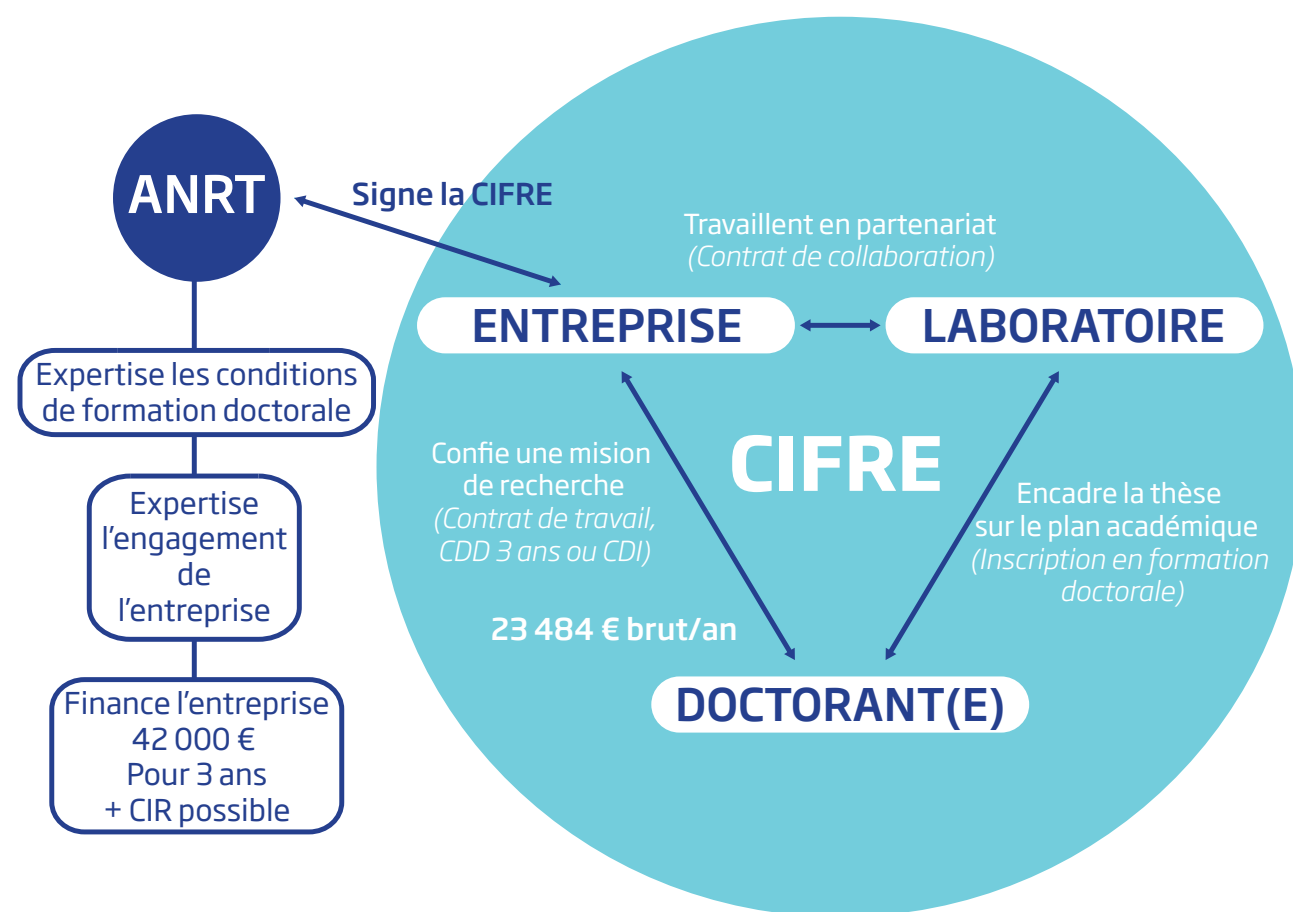
Vous pouvez poser vos questions par mail :  
[cifre@anrt.asso.fr](mailto:cifre@anrt.asso.fr)

*Accroître ou développer la R&D au sein de son agence c'est possible, en accueillant un(e) étudiant(e) inscrit(e) en doctorat dans un laboratoire de recherche public, qui développera une recherche en lien avec vos préoccupations et vos intérêts. Subventionné par l'Agence nationale de la recherche et de la technologie, vous pourrez également prétendre au Crédit impôt recherche.*



# Dispositif CIFRE

Le trait d'union entre les entreprises et les laboratoires



## Qu'est-ce qu'une CIFRE ?

Mise en place dès 1981, la Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) vise le développement de l'innovation et de la recherche en France dans tous les domaines socio-économiques, y compris celui de l'architecture.

Placé(e) au cœur du dispositif, l'étudiant(e) inscrit(e) en doctorat développe une recherche scientifique au sein d'une structure professionnelle. Les agences d'architecture sont éligibles. C'est une organisation tripartite « gagnant-gagnant » entre trois acteurs : l'agence ou « l'entreprise » d'architecture, le/la doctorant(e), un laboratoire public de recherche. Afin de développer l'innovation architecturale dans les agences, et plus largement chez tous les acteurs du domaine architectural (maître d'œuvre, maître d'ouvrage, bailleur, collectivité territoriale, entreprise, etc.), l'ANRT (Agence nationale de la recherche et de la technologie) les subventionne pour accueillir un(e) étudiant(e)-salarié(e) chargé(e) d'y développer une recherche en lien avec un laboratoire de recherche public.

Comme pour les autres domaines d'activité, les dossiers sont soumis à l'ANRT qui effectue une double expertise :  
- scientifique : évaluation de la qualité scientifique du projet de recherche, du besoin entrepreneurial, de l'adéquation du laboratoire de recherche avec le sujet, et de la qualité et l'adéquation du cursus du/de la doctorant(e),  
- socio-économique de la structure d'accueil : qui tient compte de la santé financière de l'entreprise, de son implication effective, et de sa capacité à délivrer au candidat une formation « professionnalisante ».

## Quelles sont les conditions d'accès à la CIFRE ?

- les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année (compter 4 à 6 mois de délai d'instruction),
- le/la candidat(e) n'est pas soumis(e) à des conditions d'âge ou de nationalité,
- le/la candidat(e) ne doit pas être inscrit(e) en thèse depuis plus de 9 mois,
- le/la candidat(e) ne doit pas être embauché(e) par l'entreprise depuis plus de 9 mois (hors stage et contrat d'apprentissage),
- toutes les disciplines scientifiques sont concernées (quel que soit le sujet et le laboratoire d'accueil), y compris les Sciences de l'homme et de la société (SHS),
- toutes les structures socio-économiques (de la start-up au groupe industriel) et tous les secteurs d'activité sont étudiés (BTP, transport, équipement, énergie, santé, matériaux, édition, etc.)

# ➤ Agences et entreprises d'architecture

## Pourquoi salarier un(e) doctorant(e) en CIFRE ?

Avoir en son sein un(e) doctorant en CIFRE est une possibilité, y compris pour les petites agences - voire les toutes petites agences -, de développer la recherche et l'innovation en architecture, et d'être subventionné pour le faire. En misant sur le développement de la R&D de votre agence sur des sujets qui vous intéressent, vous pouvez « accéder aux dispositifs d'aide à l'innovation de droit commun » comme dans les autres domaines d'activité. Pour cela, vous devez salarier (en CDD ou en CDI) un(e) étudiant(e) de niveau Master inscrit(e) en thèse et lui confier une mission de recherche. En contrepartie de l'embauche du/de la doctorant(e) au salaire minimum de 23 484 euros brut annuel, l'ANRT vous verse un financement de 14 000 euros par an pendant 3 ans, le reste à charge étant éligible au Crédit impôt recherche (CIR).

## Quels sont les avantages ?

En accueillant un(e) doctorant(e) en CIFRE, l'agence se dote d'une expertise dans le traitement de questions complexes tout en intégrant des compétences spécifiques en son sein. Cela permet de dédier (et sécuriser !) le temps que l'agence consacre à la R&D. Cela permet aussi de gagner une visibilité précise des travaux de recherche tout en accédant aux ressources et compétences scientifiques du laboratoire de recherche public partenaire pour obtenir des résultats de haut niveau.

## Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

- être une structure socio-économique française,
- toutes les structures de droit français sont éligibles quelle que soit leur taille (TPE, PME, ETI, groupe industriel, association, collectivité territoriale, etc.),
- vouloir développer une recherche au sein de sa structure,
- ne pas avoir employé le/la candidat(e) depuis plus de 9 mois (hors stage et contrat d'apprentissage)

# ➤ Doctorant(e)s

## Quels sont les avantages ?

Effectuer une thèse en CIFRE est l'occasion de réaliser sa formation doctorale dans des conditions scientifiques garanties tout en bénéficiant d'une expérience professionnelle. Cela vous permet d'acquérir une double culture, à la fois professionnelle et scientifique, recherchée par les employeurs. Rémunéré(e) pendant les trois années de la thèse, vous bénéficiez d'un contrat de travail et de conditions de recherche optimales, qui mènent à la soutenance du doctorat pour 90 % des étudiant(e)s et une meilleure employabilité, puisque 90 % des étudiant(e)s ayant effectué une CIFRE sont recruté(e)s dans les 6 mois qui suivent la fin de la thèse.

Pour cela, vous devez vous inscrire en thèse et être accueilli(e) dans un laboratoire de recherche où un professeur HDR vous encadre durant 3 ans. Vous développez une recherche dans le cadre d'une structure socio-économique française (agence d'architecture ou d'urbanisme, bureau d'étude, collectivité territoriale, bailleur social, entreprise, association, start-up, société coopérative, etc.) avec qui vous signez un contrat de travail. En tant que doctorant(e)-salarié(e), vous relevez alors du droit du travail, possédant les droits et les devoirs d'un(e) salarié(e). Vous êtes recruté(e)s en C.D.I. ou C.D.D. de 3 ans avec un salaire minimum annuel de 23 484 euros brut (1957 euros/mois).

Les conditions du déroulement de votre recherche (la méthodologie, les lieux d'exercice, la propriété intellectuelle, ...) sont précisées dans le contrat de collaboration établi entre l'entreprise et l'établissement auquel le laboratoire est rattaché. Pour assurer le bon déroulement de votre recherche (l'intégration à l'équipe de recherche, l'adaptation aux contraintes du milieu industriel et la convenance de la répartition du temps entre le laboratoire et l'entreprise, ...), vous remettez à l'ANRT un rapport d'activité annuel signé par toutes les parties.

## Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

- avoir obtenu ou être en cours d'obtention d'un diplôme de grade Master (Bac + 5),
- ne pas être inscrit(e) en thèse depuis plus de 9 mois,
- ne pas être embauché(e) dans la structure socio-économique dans laquelle vous postulez, depuis plus de 9 mois (hors période de stages et d'apprentissage),
- il n'y a pas de limite d'âge ni de condition de nationalité.